



« Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »

Association Loi 1901 n° W143000117, SIRET 53977241800015,
à but non lucratif et d'intérêt général.

Siège social : Mairie de SAINT-ARNOULT, avenue Michel d'ORNANO, 14800 SAINT-ARNOULT.

Téléphone 06 09 83 47 76. www.prieure-de-saint-arnoul-sur-touque.org

Assemblée Générale Ordinaire

Lundi 15 décembre 2025

à DEAUVILLE (14), salle paroissiale St. Augustin, 31 rue Albert Fracasse
de 14h00 à 15h30
COMPTE-RENDU
ooOOoo

La séance est ouverte à 14h00 par le Président, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, qui prononce un mot d'accueil dont le texte est reproduit ci-après :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Voilà la **seizième** et « formelle », Assemblée Générale Ordinaire de « LAPSAT », elle concerne l'exercice 2024.

Avec le patient et très exigeant « sujet » de la « **Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.** », pour lequel nous sommes pleinement engagés au côté de la Commune de SAINT-ARNOULT, laquelle, propriétaire (cf. la loi 1905) est notre « première » autorité de tutelle, que nous remercions, très sincèrement pour son écoute. Nous saluons tout particulièrement M. Mandonnet, Maire adjoint en charge du projet « UNESCO ». Merci pour ce cadeau de Noël « surprise », le 11 décembre 2025, après-midi : l'éclairage rénové de la si belle charpente (passage en LED), avec un rendement et un réglage bien plus performant ! Mais aussi, la confirmation, que tous nos éclairages, qui ont plus de 20 ans, appellent aussi à une « actualisation ».

Comment ne pas nous projeter vers mars 2026 et les élections municipales, souvenons-nous, qu'en mai 2006, voilà 20 ans, notre association voyait le jour pour donner suite à une demande « pressante » de la municipalité d'alors, qu'en est-il aujourd'hui et qu'en sera-t-il lors de cette échéance ?

Monsieur Mandonnet, Adjoint au Maire, intervient pour rappeler :

que la subvention exceptionnelle de 500€, dévolue à « LAPSAT » pour la remise en état des balisages des chemins de promenades pédestres, passant par le prieuré, ainsi que la ligne budgétaire dévolue à la réalisation de l'analyse dendrochronologique de la charpente de la chapelle, sont bien inscrites au budget 2026.

Monsieur MANDONNET, nous informant, que désormais, toute demande de subvention doit être accompagnée par les éléments comptables et financiers du « demandeur ».

Le Président exprime la reconnaissance de « LAPSAT » à Monsieur MANDONNET.

Une autre grande mutation, le diocèse de BAYEUX-LISIEUX, affectataire des lieux, une de nos deux autorités de tutelle, a mis en place, depuis le 01 septembre 2024, une nouvelle organisation pastorale. Du 01 septembre 2024 au 31 août 2025, dans le cadre de notre nouvelle Paroisse, Notre Dame de la Côte Fleurie, la communauté locale de DEAUVILLE, à laquelle nous appartenons, a été sous la houlette d'un Vicaire, le Père Sylvestre SAGNA, qui nous a prodigué une très bienveillante attention, en poursuivant l'engagement de ses révérendissimes prédécesseurs pour la vie spirituelle à la chapelle, avec même un événement exceptionnel : le baptême d'un jeune enfant, dont la famille est voisine de la chapelle (pour mémoire la dernière célébration d'un baptême et d'un mariage remonte à septembre 1988), nous lui renouvelons le témoignage de notre bien vive gratitude.

Depuis le 01 septembre 2025, c'est le Père Didier-Marie De LOVINFOSSE, qui est notre Curé, assisté de deux Vicaires, les Pères Anne-Guillaume VERNAECKT et Pierre BERNARD, tous trois résidents à HONFLEUR et membres de la communauté Saint MARTIN.

Le Père De LOVINFOSSE, notre Curé, et membre de droit de notre association, recevant nos informations nous a manifesté son plus vif intérêt et ses remerciements ; nous attendons l'honneur de le recevoir, et, nous lui exprimons notre gratitude d'avoir bien voulu nous mettre à disposition cette salle, et, conformément à nos « buts », nous souhaitons participer au soutien de la vie spirituelle de ces lieux.

En cette fin 2025, nos adhésions sont en « retard » en nombre et en produit financier ; malgré la permanence du soutien exceptionnel et si fidèle, de M. Louis ROMANET, qui nous assure encore près de la moitié de nos « produits » ! Ses difficultés croissantes de santé l'ont empêché de venir à Deauville en août dernier, c'est sa nièce, Madame Marie ROMANET GENDREL, qui a répondu, par courriel, à votre serviteur.

Nous lui avons répondu, par courriel, avec notamment : *Merci Madame de bien vouloir lui exprimer, encore et encore, notre inépuisable reconnaissance. Avec notre extrême gratitude pour votre médiation.*

J'ai, en cet instant, une intense pensée d'infinie gratitude pour lui et le souhait que ses traitements progressent pour une meilleure qualité de vie.

Pour cette AG 2025, ont été convoqués ou invités 41 « Amis », nous exprimons notre gratitude à celles et ceux qui ont bien voulu y répondre (32 présents ou représentés soit 78% de participation).

Nous sommes très reconnaissants envers les « Amis » de LAPSAT qui ne peuvent être présents et qui nous assurent de leur soutien et de leur confiance en nous confiant leur « pouvoir », souvent accompagné d'un mot de sympathie, nous les en remercions.

Nous nous faisons un devoir de formuler notre attachement et nos chaleureuses pensées à tous les Amis qui, ne sont plus là :

Mme BIGNON, 102 ans, en avril...

M. Hubert MOISY, en juillet à 92 ans...

Et aussi à ceux, de plus en plus nombreux, qui s'en trouvent éloignés par les difficultés de la vie qui les affectent, dont notre très cher ami et collègue Didier PRIOU, retenu ce jour pour des examens concernant la santé de sa chère épouse, mais aussi notre bien chère amie Madame MAILLARD venant de perdre son beau-frère, ce dimanche.

Nous avons joint aux convocations les projets suivants :

La « chronique 2024 », pour l'activité, ainsi que notre bilan 2024 et les comptes de charges et produits 2024 pour ce qui concerne nos finances, le déroulement de notre Ordre du Jour devrait encore s'en trouver facilité et vous avez ainsi une bonne connaissance de ces documents fondamentaux ; avec la faculté, aujourd'hui, d'apporter vos commentaires, critiques et propositions voire modifications.

Notons, qu'à ce jour, nos adhésions pour l'exercice 2025 sont au nombre de **30**. En 2024, nous avons terminé avec 32 adhésions.

Le « verre de l'amitié » fera encore défaut, puisque notre CA doit se réunir à l'issue de l'AG dans cette même salle, et vous pouvez y assister.

A présent, renouons avec un formalisme de bon aloi et un dialogue constructif, par avance merci.

Pour le bon déroulement de notre Assemblée Générale Ordinaire, et conformément aux règles, je vous propose d'agréer le Bureau suivant :

Moi-même, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, comme Président, et Florence DELIRY comme Secrétaire.

Y a-t-il des oppositions ? néant.

Y a-t-il des abstentions ? : néant.

Ce Bureau étant adopté, je déclare ouverte notre **seizième** Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour initial est rappelé :

- Accueil

- Chronique (l'activité) 2024

- Comptes 2024 (Résultats et Bilan)

Perspectives d'atterrissage pour 2025.

- Renouvellement des membres du conseil d'administration :

Nous sommes 10 administrateurs pour 12 sièges et doivent être renouvelés :

Mme ROUY Anne-Marie **pour un an**,

M. HARDUIN-AUBERVILLE Gérard **pour un an**,

Mme DELIRY Florence, pour 3 ans.

M. ROMANET Louis, pour 3 ans.

Mme VADROT Françoise, pour 3 ans.

- Montant des adhésions 2026.

- « Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. » du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque, sis à SAINT-ARNOULT 14800, M. Philippe MANDONNET, Adjoint au Maire, qui a la charge de cette démarche au sein de la commune, nous informera.

Quitus est donné à l'unanimité par l'AG aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2024

Je rappelle que nos comptes sont tenus par Messieurs :

Francis MESPREEVE, Trésorier,

Nicolas HARDUIN-AUBERVILLE, Trésorier adjoint.

Je remercie très chaleureusement M. MESPREEVE, ainsi que Mme Dominique PANIN qui procède aux vérifications et prodigue ses conseils éclairés.

Perspectives pour 2025 :

Les prévisions d'atterrissage pour 2025 sont **négligentes**, du fait de nos charges exceptionnelles inhérentes à la refonte de notre site internet, mais une fois encore c'est la permanente et fidèle générosité, de M. ROMANET, par un don reçu par virement au mois de septembre, 1000€, infinie gratitude, cela représente 50% du montant de nos adhésions et 43% de nos produits :

- Nos Produits sont de 2961,99€.
- Un **Déficit** d'environ **3558,22€** hors gestion et budget « Projet de Représentation 3D et ses valorisations », qui n'a pas évolué depuis 2019.
- Nos charges 2025 sont de 6082,25 € dont 3984€ exceptionnelles pour la refonte de notre site internet mis en service le 21 septembre 2025 !

Nous retrouverons ces 3984€ dans un Cpte 21 (Immobilisation) de notre Bilan 2025...

- Notre prévisionnel de « cotisations 2025 » est atteint à 96,5% soit un « manque » de 82,50€

- Notre trésorerie **réellement** « disponible » est à ce jour de **9794,73€**.
- Nous n'avons aucune charge en attente.

Orientations 2026 :

- La poursuite et le développement de notre projet de « Représentation 3D et ses valorisations ».
- Nous pensions fin 2019 que la candidature UNESCO susciterait de nouveaux « Amis » pour soutenir notre action, c'est le néant...
- Un cap ferme, si possible : maintenir « LAPSAT » en « vie » et servir au mieux la candidature UNESCO !
- Nous venons de faire, une nouvelle fois, le constat de notre fragilité économique, même si nous avons un peu de réserves ; nous n'avons pas de subventions et ce depuis notre création. Notre orgue est à ce jour estimé à 15 000€.
- Notre association aura 20 ans en mai 2026, peut-être devrions nous envisager une « ligne budgétaire exceptionnelle » à cet effet ?

4 - Montant des adhésions pour 2026.

Le Président expose :

Nous ne voyons pas de raisons qui puissent nous inciter à modifier nos propositions en la matière.

Notre qualité d'intérêt général ne produit, toujours pas d'influence sur nos recettes, pas plus que la candidature UNESCO, n'a influencé le cours des choses...

L'exercice 2025 qui s'achève est dans la ligne des précédents, très passable...

« Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »

Association Loi 1901 n° W143000117, d'intérêt général, SIRET 53977241800015

Adhésions pour 2026 :

Membre adhérent :

- Individuel : 25 € ☐
- Famille : ☐

Pour le premier membre : 25€ ☐

Pour les autres membres : 17,50€ ☐ x ... = €

- Etudiant : 15 € ☐
- Moins de 16 ans : 6,30€ ☐

Membre bienfaiteur (à partir de 50€) ☐

Avez-vous des questions ? Pas de question.

- Point sur notre site internet : « nouveau site » opérationnel pour le 21 septembre 2025 « journées européennes du patrimoine ».
- Point sur notre projet de « Représentation en 3 Dimensions (3D) » et ses valorisations.
- Point sur la « vie » de notre orgue « Isabel ».
- Notre association aura 20 ans en mai 2026...
- Questions diverses.

Etude des différents points :

1 – Quorum.

Le Président constate que sur 41 convoqués ou invités avec voix délibératives, 32 membres sont présents ou représentés (soit 78 %). Le quorum est atteint et permet à cette A.G. de délibérer sereinement.

2 – Chronique 2024.

Le Président expose :

Depuis 2020, nous avons substitué au formalisme d'un Rapport d'Activité une « Chronique ».

Comme pour les précédentes AG, je vous propose de ne pas procéder à la lecture du projet de « Chronique 2024 » qui vous a été soumis avec la convocation, mais de répondre à vos interrogations ou prendre en considération vos observations...

1^{ère} résolution : êtes-vous d'accord sur ce processus ?

Contre : néant.

Abstention : néant

Ce processus est adopté à l'unanimité.

En conséquence, avez-vous des questions sur cette « Chronique » ?

Aucune question ou observation n'est formulée au sujet de cette « Chronique »

2^{ème} résolution :

Y-a-t-il des voix contre l'adoption de cette « Chronique » ? Néant.

Y-a-t-il des abstentions au sujet de l'adoption de cette « Chronique » ? Néant.

Cette « Chronique 2024 » est adoptée à l'unanimité.

Au nom du Conseil d'Administration, le Président exprime des remerciements.

3 - Rapport financier 2024.

Le Président expose :

Comme pour « la chronique 2024 », je vous propose de ne pas décliner l'ensemble des comptes 2024, (Compte de résultats 2024 et Bilan 2024) puisqu'ils étaient aussi joints à la convocation pour cette AG, mais de répondre à vos interrogations ou prendre en considération vos observations.

1^{ère} résolution : êtes-vous d'accord sur ce processus ?

Contre : néant.

Abstention : néant.

En conséquence, avez-vous des questions sur ces Comptes ? Il n'y a pas de question.

2^{ème} résolution : adoption du Compte de Résultats 2024 et du Bilan 2024.

Y-a-t-il des voix contre l'adoption du Compte de Résultats 2024 et du Bilan 2024 ? Néant.

Y-a-t-il des abstentions au sujet de l'adoption du Compte de Résultats 2024 et du Bilan 2024 ? Néant.

Ce Compte de Résultats 2024 et le Bilan 2024 sont adoptés à l'unanimité et nous vous en remercions.

3^{ème} résolution : Quitus donnée par l'AG aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2024

Y a-t-il des voix contre ce Quitus ? Néant.

Y a-t-il des abstentions au sujet ce Quitus ? Néant..




Y-a-t-il des voix contre ? Néant.

Y-a-t-il des abstentions ? Néant.

Ces cotisations sont adoptées à l'unanimité et nous vous en remercions.

5 - Renouvellement du Conseil d'administration.

Le Président expose :

Depuis 2023, nous ne sommes que dix administrateurs élus pour douze statutairement, et nous avons aussi remis à jour les durées des mandats pour reprendre un cycle normal de trois ans.

De ce fait, et à ce jour, nous proposons ce qui suit :

Les sortants :

Mme ROUY Anne-Marie **pour un an**,

M. HARDUIN-AUBERVILLE Gérard **pour un an**,

Mme DELIRY Florence, pour 3 ans.

M. ROMANET Louis, pour 3 ans.

Mme VADROT Françoise, pour 3 ans. Y aurait d'autres candidatures dans l'assistance ? Néant.

1^{ère} résolution : Je vous propose de voter à mains levées

Contre : Néant.

Abstentions : Néant.

Cette procédure étant validée :

2^{ème} résolution : Approuvez ce renouvellement :

Contre : Néant.

Abstentions : Néant.

Cette procédure étant validée :

3^{ème} résolution : Votez-vous pour les candidats qui se représentent devant vous ?

Contre : Néant.

Abstentions : Néant.

Ces administrateurs sont réélus, à l'unanimité, par l'AG et nous vous en remercions.

A l'issue de ce vote, votre conseil d'administration « Membres élus » se compose de :

Mesdames : Florence DELIRY, Anne-Marie ROUY, Françoise VADROT,

Messieurs : Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, Nicolas HARDUIN-AUBERVILLE,

Henri LUQUET, Francis MESPREUVE, Jean-Bernard MICHAUX, Didier PRIOU,

Louis ROMANET.

Pour mémoire, Monsieur le Maire de SAINT-ARNOULT, Monsieur François PEDRONO, et Monsieur le Curé, Monsieur le Père Didier-Marie De LOVINOSSE, sont Membres de droit de notre Conseil d'Administration.

6- « Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. ».



Le Président expose :

Le Président rappelle :

Depuis 2019, La Fédération Européenne des Sites Clunisiens, qui a 30 ans en cette année 2024, a « ouvert » une démarche de :

« Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. »

La Commune de SAINT-ARNOULT, située dans le Calvados, et en Pays d'Auge, membre de cette Fédération, depuis 2016, a immédiatement proposé son exceptionnel patrimoine clunisien « le Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », s'appuyant, comme, en 2016, sur les travaux de « LAPSAT » (Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque) (Masters 1 et 2, 2009, 2010, 2011, « Cluny en Normandie » de Mme CANU-PRAT Amélie sous la direction de Mme GAZEAU Véronique, Professeur Emérite Université de CAEN), ces études montrent la qualité clunisienne indiscutable du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque, mais aussi sa primauté dans l'ordre des fondations en NORMANDIE, 1061, et sa pérennité jusqu'à la Révolution ...

Le Prieuré de Saint Arnoul sur Touque est non seulement le seul site candidat pour la Normandie, mais aussi un témoignage architectural roman exceptionnel subsistant aujourd'hui dans la Région normande.

LAPSAT est au service de ce projet dont la Commune est Maître d'Ouvrage, pour SAINT-ARNOULT, Monsieur Philippe MANDONNET, Maire-adjoint, étant spécialement chargé de le conduire.

Le 03 juin 2025, de 10h00 à 12h00, à la mairie de SAINT-ARNOULT, Monsieur MANDONNET, Adjoint au maire, accueille Messieurs VOROS et MONTERRAT, respectivement Directeur et Responsable de la communication de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. Monsieur le Maire est absent et excusé.

Mmes GAZEAU et BESNARD, membres du Comité local sont également absentes excusées.

Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, membre du Comité local et président de « LAPSAT », est présent.

Un seul dossier à l'ordre du jour : **la candidature d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco du Bien « Cluny et les sites clunisiens européens »**, portée par la Fédération des sites clunisiens, et comprenant l'ancien prieuré de « Saint Arnoul sur Touque ».

De 15h00 à 16h00 visite et échanges sur les lieux.

Le 11 juin 2025, nous sommes en copie de ce courriel de M. le Directeur :

« Cher Monsieur Mandonnet,

Je tenais une nouvelle fois à vous remercier, ainsi que la Municipalité de Saint-Arnoult, pour l'accueil très chaleureux que vous avez réservé à mon collègue et à moi, le 3 juin dernier.

Nos échanges nous ont permis de déboucher sur la nécessité de nous revoir prochainement pour :

- associer davantage votre site à la candidature d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial du réseau clunisien - notamment pour ses spécificités historiques et géographiques ;

- organiser une rencontre de travail en présence de représentants d'autres sites clunisiens membres de notre réseau, comme la municipalité de Longpont-sur-Orge (dont le maire, que j'ai rencontré dernièrement, s'est montré très heureux d'une telle initiative) ;

- sensibiliser et inviter les représentants des autres sites clunisiens historiques de Normandie (référéncés sur <https://www.clunypedia.com/map>).

Le président de la Fédération, Marc Fleuret, avec qui je me suis entretenu de notre journée de travail, m'a confirmé son souhait de venir visiter Saint-Arnoult avant la fin de cette année, ce qui lui donnerait l'opportunité de rencontrer son homologue, le président Jean-Léonce Dupont, ainsi qu'éventuellement d'autres personnalités régionales. Nous vous ferons prochainement part des dates qui nous permettraient d'envisager ce prochain événement.

Je reste à votre entière disposition pour poursuivre d'ici là nos échanges et permettre au Bureau de la candidature de recevoir les informations que votre comité estimerait nécessaire de lui faire parvenir dans le but d'affiner l'analyse qui a été faite de Saint-Arnoult.

Bien cordialement à vous, »

Nous sommes au terme de 2025, quid du projet de visite de M. le Président de la Fédération ?

Monsieur l'Adjoint au Maire, cher Monsieur MANDONNET, pouvez-vous nous en parler ?

Vous avez la parole.

Monsieur l'Adjoint au Maire, Monsieur MANDONNET, nous expose, en substance, ce qui suit :

« Il y a une vraie prise de conscience du Ministère de la Culture quant à l'intérêt de cette candidature.

En coordination avec la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, des contacts très fructueux ont été noués avec les communes de SAINT-LEU D'ESSERENT, dans l'Oise, et LONGPONT, dans l'Essonne, toutes deux membres de la Fédération et propriétaire d'un site clunisien et dotées d'une association dévouée à ce patrimoine ; pour mémoire, le prieuré de LONGPONT ayant été notre « supérieur » jusqu'à la Révolution.

Ces trois communes, avec l'aide de la Fédération, ont pour objectif de constituer un groupe de travail afin d'unir leurs efforts pour la promotion « du bien clunisien ».

Les communes, propriétaires d'un site clunisien et adhérentes à la Fédération Européenne des Sites clunisiens, désignent au sein de leur Conseil municipal un délégué ; ceux-ci, pour la France, doivent être renouvelés ou confirmés, à l'issue des élections municipales devant se dérouler en mars 2026 (les 15 et 22 mars) ; c'est donc à l'issue de celles-ci, en avril, que cette démarche pourra reprendre.

Par ailleurs, je vous donne la primeur de ce qui suit :

Début octobre 2026, du 02 au 04, SAINT-ARNOULT et DEAUVILLE, (Calvados, France), accueilleront le **CONGRÈS EUROPÉEN D'AUTOMNE (150 à 160 personnes accueillies et venant de toute l'Europe)**. C'est une vraie demande du Président de la Fédération Européenne des Sites clunisiens, Monsieur FLEURET, au regard du caractère exceptionnel du site et des liens avec d'autres sites (LONGPONT sur Orge et SAINT-LEU- d'ESSERENT) .

Avec le prévisionnel suivant :

Vendredi 2 octobre 2026 - Après-midi

Deauville

- > Bilan des projets de l'année 2026
- > Renouvellement partiel du conseil d'administration (Assemblée générale extraordinaire)
- > Visite de l'ancien prieuré clunisien de Saint-Arnoult
- > Dîner officiel

Samedi 3 octobre

- > Installation du conseil d'administration et du bureau de la Fédération
- > Assises UNESCO 2026
- > Découverte du patrimoine de Deauville

Dimanche 4 octobre, matinée

- > Visite guidée d'une abbaye bénédictine »

En outre, Monsieur MANDONNET, rappelle la démarche en cours au sein de la Communauté de Communes relative « à l'eau » avec notamment les « ateliers » sur la rivière la Touques, son estuaire, ses marais, avec une concrétisation finale dans une valorisation touristique, et cela nous concerne.

Après un court instant de silence de l'assemblée, le Président exprime au nom de celle-ci, sa grande émotion et son extrême gratitude à Monsieur Philippe MANDONNET, Adjoint au Maire.

Une question relative au congrès : Monsieur BERN sera-t-il convié ?

Vous trouverez, ci-après, la motion de soutien de la Société des Antiquaires de Normandie prise le 01 février 2025.

« LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE Fondée en 1824 par Arcisse de Caumont, établissement reconnu d'Utilité publique par décret du 14 février 1855. Extrait du procès-verbal de la séance du 1er février 2025. Le président François Neveux ouvre la séance à 14 h 30 devant 25 membres présents, non comptés ceux qui assistent en visio-conférence. Le président rappelle l'intérêt historique et archéologique majeur de l'ancien prieuré clunisien de Saint-Arnoult-sur-Touque (Calvados), étudié et révélé en 1923 par notre érudit confrère, Victor Hunger, et plus récemment par notre consœur Véronique Gazeau et une de ses étudiantes de Master. Saint-Arnoult, fondé en 1061 est le premier prieuré clunisien implanté dans le duché de Normandie. A la suite de cette introduction, François Neveux présente la candidature d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco du Bien « Cluny et les sites clunisiens européens », portée par la Fédération des sites clunisiens, et comprenant l'ancien prieuré de Saint-Arnoult et propose que la Société vote un vœu de soutien à cette candidature. Ce vœu est adopté à l'unanimité des membres présents. François Neveux président »

7 - Point sur notre Site Internet et outils numériques.

Le Président expose :

Le Président rappelle l'historique de notre site internet :

- réalisé en 2010, gracieusement, par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine, (siège à Bois-Guillaume, Seine-Maritime) dans le cadre d'un stage de formation de M. Julien LANGLOIS, étudiant en deuxième année de DUT Services et Réseaux de Communication (SRC) à l'Université de Rouen - Site d'Elbeuf sur Seine, encadré par un technicien de la Direction Réseaux et Informatique, Bois-Guillaume; le Président, ex cadre salarié de cette Direction, a participé à son élaboration (cahier des charges, choix langage et hébergeur, etc.).
- Depuis septembre 2019, toutes les mises à niveau prévues ont été réalisées par Mordicus Studio conformément aux devis, de même la mise en œuvre des contrats de maintenance.
- Depuis septembre 2023, ces prestations ont été transférées à M. Théo BAES, Entrepreneur individuel, sur proposition de Mme BESNARD « MORDICUS Studio », elle conserve néanmoins un rôle de superviseur.

➤ Les coûts :

Compte 6157 :

Contrat de maintenance site Internet Théo BAES Entreprise individuelle **400€/an**

Hébergement du site de visite 240€

Maintenance du Site LAPSAT 160€

Ces charges sont annualisées sur l'exercice de la facturation

A celles-ci, nous devons ajouter (hors contrat) :

402€/2024

La mise en place d'un « Suivi Statistiques »

(Validée lors notre dernière AG) le 10/06/2024 sur 2024..... 150€

Evolution Serveur et modifications sur notre Site 0/06/2024 102€

Enrichissements en juin (cloche et diaporamas) 150€

Soit un coût technique TOTAL de

802€/2024

Compte 626100 :

Redevance hébergement site internet +nom de domaine auprès d'OVH... 31,54€/an

Coût TOTAL pour 2024 de..... 833,54€

Lors de notre dernière AG, en décembre 2024, Monsieur l'Adjoint au Maire, Monsieur Philippe MANDONNET, au regard de notre « trésorerie », nous invitait à investir dans la « refonte » et la migration Cf. la proposition de « Mordicus Studio ».

Début 2025, nous avons demandé une actualisation afin de passer commande.

Mme BESNARD « Mordicus Studio », nous a indiqué que ce serait M. Théo BAES « Entreprise individuelle » et son collègue Arthur D... qui reprenaient le « flambeau » sous son « regard ».

Pour mémoire, le devis de Mme BESNARD :

Refonte de notre site internet par Mme Marie-Pierre BESNARD de « Mordicus Studio » :

- Lot 1 : conception de la nouvelle interface graphique = 600€ HT

- Lot 2 : intégration et développement = 1950€ HT

- Lot 3 : migration des contenus = 300€ HT

- Lot 4 : Hébergement et maintenance = 400€ HT

TOTAL = 3250€ HT / 3900 TTC

La Proposition 2025 :

Lot 1 : conception de la nouvelle interface graphique = 600€ HT

Lot 2 : intégration et développement = 2750€ HT

Lot 3 : migration des contenus = 350€ HT

Lot 4 : Hébergement et maintenance = 400€ HT (en compte de charges)

Ajustements supplémentaires UNESCO = 220€ HT

TOTAL HT 3720€

TVA (20%) 744€

TOTAL TTC 4464,00€ dont 3984€ TTC en Investissements et 480€TTC en charges sur 2025.

Cde passée

Livrée le 21 septembre 2025 pour les Journées du Patrimoine

Réglée le 01/10/2025.

Nos charges sont donc désormais :

de 240€TTC pour hébergement du site de Visites à échéance d'octobre,

de 480€TTC pour maintenance/hébergement de notre « nouveau » site à échéance de novembre,

de 16€TTC pour notre nom de domaine chez OVH à échéance de janvier.

Nos Outils numériques disponibles via notre « nouveau » site et le pavé « Visites virtuelles » :



>> la « KALETA », depuis mai 2016, est une visite interactive 360° des lieux « en l'état 2016 » (hébergée par le site de l'association Le Pays d'Auge).

>> La visite « virtuelle » commentée de « Mordicus studio », depuis septembre 2019, est une visite interactive 360° des lieux « proposition de reconstitution fin XVIIIème siècle ».

>> La visite historique guidée avec neuf thèmes photographiques et commentaires écrits.

>> Depuis l'été 2021, « Sur les « traces de Robertus » pour Androïd et/ou Apple, un cheminement ludique !



Nos très vifs remerciements :

> à Mme BESNARD (« Mordicus studio ») pour ses si judicieux conseils !

> à M. Théo BAES « Entreprise individuelle » et M. Arthur DAIGREMONT « MORDEO » pour leur excellente réalisation !

Avec un dernier et très ému témoignage de gratitude envers le Crédit Agricole de Normandie Seine pour son inestimable cadeau en 2010, notre site qui nous a permis d'en être là où nous sommes, et en particulier à Monsieur Hervé PAIN, qui était Responsable des Etudes et Développements informatiques !

Avez-vous des questions ou observations sur ce dossier :

Madame ROUY s'interroge sur la fréquentation de notre « nouveau » Site:

Sur les 30 derniers jours : 102 visites

Septembre 248 visites

Octobre 90 visites

Novembre 74 visites

Décembre 54 visites au 15/12/2025

En conclusion, nous avons un « bel » outil !

8 - Point sur notre projet de « Représentation en 3 Dimensions (3D) et ses valorisations ».

Le Président expose :

Rien de « neuf » depuis notre AG de décembre 2024, hormis la refonte de notre site internet et, depuis le 21 septembre 2025, une excellente utilisation de nos différents outils numériques

Comme déjà évoqué, un enrichissement de nos représentations 3D nécessite des ressources financières...

Peut-être que les résultats de l'analyse dendrochronologique de la charpente de la chapelle, prévue par la Commune en 2026, pourraient susciter quelques « ouvertures » universitaires ?

Avec une prise en charge dans le cadre de stages en entreprise par des Masters (par exemple, les panneaux pédagogiques traduisant les phasages du rapport INRAP).

Ce point ne suscitant pas d'échange, nous passons au point suivant.

9 - Point sur la vie de notre orgue « Isabel », notre magnifique instrument, depuis mai 2015...

Le Président expose ce qui suit :

Du 07 octobre 2024 au 18 juillet 2025, notre orgue « Isabel », a été, encore, parfaitement accueilli au sein de la chapelle des Franciscaines à Deauville ; nous exprimons aux Sœurs notre extrême gratitude !

Il vient, ce 08 novembre, de quitter la chapelle de SAINT-ARNOULT, par les bons soins de son « père », Emmanuel FOYER, pour CAEN.

Rappelons, que, malgré nos déconvenues de 2023, durant le mois de juillet 2025, à la demande d'Emmanuel FOYER, il a été mis à disposition de Fabrice PENIN, "Le Madrigal de Condé", du 26 juillet au matin jusqu'au lundi 28 juillet, fin de matinée, pour un magnifique concert à ND de GUIBRAY, à FALAISE le dimanche 27 juillet, après-midi.

« Un magnifique programme alternant voix et orgue, « Le Madrigal de Condé », en formation de huit voix de femmes, sous la conduite de son chef, Fabrice PENIN, s'accompagnant de notre positif « Isabel », dont les qualités si remarquables ont été soulignées, tant par F. PENIN que d'autres personnes très autorisées. »

Nous avons reçu un don de 200€.

Lors du « voyage » de notre orgue vers CAEN, M. FOYER, s'est entretenu, par téléphone avec M. Fabrice PENIN, il en ressort cette proposition :

Comme, ci-dessus exposé, M. Fabrice PÉNIN, exerce professionnellement à CAEN et y réside aussi, et, est très engagé auprès de la Paroisse « Du Bon Pasteur » de CAEN et notamment comme organiste titulaire à l'abbatiale St. Étienne (Abbaye aux hommes) et en charge de la Maîtrise des lieux. Monsieur le Curé de cette Paroisse, le Père VÉRIER, au regard des services rendus, met, gracieusement, à la disposition de M. PÉNIN une salle paroissiale, afin qu'il puisse travailler et répéter avec ses différents ensembles. Pour ce faire, M. PÉNIN recherchait un instrument pouvant « résider » en ces lieux ; et, pour y répondre, M. Emmanuel FOYER, suggéra notre orgue positif. Cette proposition me revint, ainsi, un peu « brute » et nécessitant réflexions et un « cadre ».

Le « cadre » serait une convention de mise à disposition « en résidence » de notre instrument auprès de :
Le dépositaire :

L'ensemble « **LE MADRIGAL de CONDÉ** » (N° SIRET : 79969935200010), représentée par son Président, M. Olivier DAVID. Celui-ci, s'engageant à faire intégrer spécifiquement cet instrument dans sa Police d'assurance « Vol-incendie et Responsabilité Civile » souscrite auprès de : MAIF 3818838J

Et notre instrument, résiderait :

au BUREAUX DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE SALLE DE REUNION ET LOCAL POLE JEUNE, LOCATAIRE des locaux situés à l'adresse ci-dessous : 48 RUE DE BRETAGNE 14000 CAEN

....

Notre orgue vient, le dimanche 07 décembre dernier, de participer au concert de Noël du Millénaire, à l'abbatiale St Etienne de CAEN, sous la direction de Fabrice PENIN : 700 personnes présentes !

Nous sollicitons, exclusivement, M. FOYER pour réaliser les transferts et vérifications de l'orgue pour 2024 avons réglé 198€.

Pour 2025, M. FOYER vient de nous envoyer sa facture pour les prestations de transport et entretien le 18 juillet et le 08 novembre 2025, pour un montant de 167,50 €.

Depuis 2021, l'instrument n'est plus « sous garantie », mais M. FOYER intervient toujours avec célérité, compétences et bienveillance. Donc, des coûts très « préférentiels ».

L'instrument est toujours assuré auprès de l'assurance des musiciens pour 273,13€ avec une légère augmentation cette année 2025 (237,40€/an précédemment).

L'orgue a participé à nos messes à la chapelle. Nous remercions très chaleureusement Mme MARODON qui a accompagné les deux célébrations.

A notre demande, M. FOYER nous a confirmé l'estimation de notre instrument, qui est toujours de 15000€.

Puisse notre AG de ce jour confirmer et conforter ce qui précède et notamment en matière de remerciements et gratitude !

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce point quant à la « vie » de notre orgue « Isabel » ?

Quelques interrogations quant à cette mise à disposition résidentielle

- Le Président sollicite M. MANDONNET au sujet de la convention qui est « provisoire ». M. MANDONNET n'a pas d'observation et il la considère très convenable.
- Est-ce que Monsieur ROMANET est informé, oui comme tous les membres de notre Conseil d'Administration, dont M. LUQUET, qui a fait un « retour » très enthousiaste sur cette « nouvelle vie ».
- Le Président rappelle qu'à l'origine de ce projet, et en concertation avec M. PRECHEZ, nous avions le souhait que cet orgue serve à créer une dynamique, mais en vain.
- Le Président redit que notre orgue est dans un local paroissial fermé à clé et bien chauffé sous la seule responsabilité de M. PENIN, et qu'il l'utilise pour répéter avec ses différentes formations.
- Notre orgue reviendra à la chapelle, dès que nous en aurons besoin, pour des célébrations, par exemple, ou un concert...
- M. PENIN nous propose de nous « offrir » deux concerts en août...

10 – Notre association aura 20 ans en mai 2026...

Le Président questionne :
Qu'en faisons-nous ?
Notre prochaine AG en mai ?

11- Questions diverses.

Le Président demande s'il y a d'autres questions ?

Il n'y a pas d'autre question.

Le Président expose :

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare close cette assemblée générale ordinaire.

Je remercie très vivement tous les participants (pouvoirs et présents physiquement).

Un grand MERCI, pour tous ces progrès accomplis depuis bientôt 20 ans, mais comme nos chemins pédestres, il faut toujours « éclairer et baliser » !

Nous le redisons, sans cesse, notre association a été fondée, à la sollicitation pressante de Monsieur le Maire de SAINT-ARNOULT, il y aura 20 ans en 2026, pour servir « le Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », et non pas nous servir !

*Plus que jamais, nous désirons être en mesure de poursuivre cet engagement, et tout particulièrement dans le cadre de la « **Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.** ».*

Nous n'avons eu de cesse « de mettre en lumière » cette extrême qualité clunisienne, et « joyau roman », qu'est le « Prieuré de Saint Arnoul sur Touque ».

Puissent toutes nos autorités de tutelle favoriser le renouvellement de nos membres et tout particulièrement votre serviteur qui vous exprime encore toute sa reconnaissance pour le chemin déjà accompli !

Et une pensée émue pour tous nos absents...

Le Président réitère, au nom de « LAPSAT », à Monsieur l'Adjoint au Maire, Monsieur Philippe MANDONNET, sa très vive reconnaissance et gratitude, pour la qualité de son soutien et son exceptionnel engagement dans le projet UNESCO !

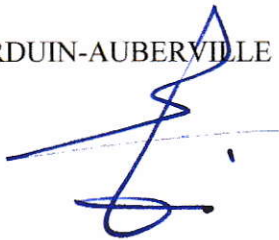
Les membres du CA doivent se réunir dès à présent.

La séance de l'Assemblée Générale est levée à 15h30 heures.

Fait et certifié exact, le 15 décembre 2025, à DEAUVILLE.

Le Président :

Gérard HARDUIN-AUBERVILLE



Le Secrétaire :

Florence DELIRY

